



Travailler l'été à 15ans est-ce possible ?

Par **ines**, le 11/01/2009 à 19:24

Bonjour, je voudrais travailler pendant les vacances d'été pour arrondir mes fins de mois. Vivant dans un contexte familiale assez difficile avec beaucoup de freres et soeur, les revenus de mes parents ne sufisent pas pour faire passer des vacances de "reves" aux enfants. Je souhaiterais travailler à la mairie ou a la bibliotheque de ma ville pour classer des harchives ou autres. N'ayant que 15ans je voudrais savoir si il est possible de travailler que le mois de juillet et si oui qu'elle rémunération j'obtiendrais. En cherchant sur internet j'ai vue que cela pouvait etre possible avec un accord de l'inspection du travail. S'il vous plai aider moi a savoir ayant tellement entendue dire que le travail était interdit au moins de 16ans je me pose réelement des question. Merci d'avance.

Par **Marion2**, le 12/01/2009 à 14:40

Bonjour,
Les Mairies, pour le vacances, emploient des jeunes [fluo]à partir de 16 ans)/[fluo]